



République Française

Ville de Clamecy

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 21 mai 2024 à 18 h

Le jour de la séance, 27 conseillers étaient en exercice. Les convocations ont été adressées le 13 mai 2024.

Étaient présents : M. BOURDOUNE, Mme CIUDAD-KADI, M. TEXIER, Mme TAUPENOT-MUGNIER, M. MAGNIEN, Mme DUQUE, M. GATEAU, Mme FAULE, M. DEDIANNE Alain, Mme MEFTAH, M. GIRAULT, Mme DIMPRES, M. DAPOIGNY, Mme LOISEAU-MONFOURNY, Mme CHRETIEN-BRION, M. BOICHE, Mme EL MOUTTAKI-CAVALLI, M. CARVOYEUR, M. MECHIN, M. GUIBERT et M. SANDRAS.

Conformément à l'article L 2120.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. Mickaël DEDIANNE, Mme LAMY et Mme MAILLARD avaient donné respectivement procuration à M. Alain DEDIANNE, M. TEXIER et M. MECHIN.

Absents : M. CHOLET, Mme LEPINASSE et M. PARDANAUD.

Secrétaire de séance : Mme Muriel CHRETIEN-BRION.

N° 2024-074 : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE JOUTES CLAMECYCOISES

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que l'association des Joutes Clamecycoises sollicite une subvention exceptionnelle de 3 000 € afin d'acquérir du matériel (plastrons, lances et équipements de protection) et organiser un challenge à Clamecy.

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité,

- DECIDE d'attribuer une subvention exceptionnelle de 3 000 € à l'Association des Joutes Clamecycoises pour l'année 2024.

Dépense inscrite au Budget, article 6574.

Suivent les signatures.

Nicolas BOURDOUNE
Maire